



**FR**

**COMMISSION DES FINANCES**  
**92<sup>ème</sup> session**  
**(Rome/distance) – 4 novembre 2021**

UNIDROIT 2021  
C.F. (92) 9  
Original: anglais  
novembre 2021

## **RAPPORT**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

1. La 92<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances s'est tenue en personne à Rome et par vidéoconférence le 4 novembre 2021.

### **Point n°1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session**

2. Le *Président* a ouvert la session et il a souhaité la bienvenue aux membres de la Commission des Finances (pour une liste complète des participants, veuillez consulter l'annexe ci-dessous). Il a invité le Secrétaire Général à prendre la parole pour quelques remarques d'introduction.

3. Le *Secrétaire Général* a souhaité la bienvenue à tous les Membres de la Commission et a accueilli tout spécialement les nouveaux Membres de la Commission qui se joignaient pour la première fois. Il a souligné que la 92<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances se tenait de manière hybride dans la Salle des Cartes démontrant ainsi la capacité technologique accrue de l'Institut à accueillir des réunions en ligne grâce à l'équipement informatique acheté en réponse à la pandémie mondiale. Il a brièvement expliqué que la session de la Commission des Finances se tenait un peu plus tard que d'habitude en raison des nombreux événements spéciaux et des célébrations entourant la 100<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction d'UNIDROIT à la fin du mois de septembre, après quoi s'est tenue la Conférence académique de la Convention du Cap à Cambridge, au Royaume-Uni.

4. Le Secrétaire Général a eu le plaisir d'annoncer que l'Institut continuait à se trouver dans une situation financière saine. Comme détaillé dans les documents pertinents, il a expliqué que l'Institut avait utilisé une partie des économies réalisées en raison de la réduction des frais de déplacement liés aux missions du Secrétariat à l'étranger et des experts à Rome pour financer la mise à niveau susmentionnée de l'infrastructure informatique de l'Institut – un investissement qui aurait des avantages à long terme – expliquant ainsi certains des changements effectués entre les différents chapitres de dépenses dans le Budget. Le Secrétaire Général a souligné qu'en dépit des sérieux défis que présentera la pandémie mondiale en 2020 et 2021, l'Institut ne gère pas moins de six projets en cours – le plus grand nombre de projets en cours simultanément – et que cela nécessitera éventuellement une augmentation des susmentionnés frais de déplacement. Il a également souligné que l'Institut était engagé dans le renforcement de ses ressources humaines sans augmenter les coûts pour les États membres, et que ceci était accompli par des méthodes alternatives. À cet égard, il a noté l'arrivée récente d'un fonctionnaire juridique junior (JEA) de Chine, ainsi que l'arrivée prochaine, en 2022, de deux juristes détachés de la Région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine; un haut fonctionnaire pour une période d'un an et un autre avocat détaché du secteur privé pour une période de six mois, respectivement. Deux autres programmes de détachement sont en cours d'élaboration avec le gouvernement de la Chine et le gouvernement de l'Italie. Le Secrétaire Général a exprimé, au nom de l'Institut, sa gratitude aux Gouvernements commanditaires pour leur soutien continu au renforcement des ressources

humaines du Secrétariat par le biais de sources extrabudgétaires plutôt que par des augmentations du budget.

5. Le Secrétaire Général a noté le départ d'un certain nombre de Membres de la Commission des Finances, dont l'ancien Président, le Représentant de l'Espagne, M. Rafael Osorio, et a souhaité la bienvenue au nouveau Président de la Commission des Finances, le Représentant des États-Unis d'Amérique, M. Samuel Rothenberg. Le Secrétaire Général a exprimé sa gratitude à M. Rothenberg pour avoir accepté d'exercer la nouvelle présidence et l'a invité à prendre la parole.

6. Le *Président* a remercié le Secrétaire Général pour ses aimables paroles de bienvenue et a exprimé ses remerciements à l'ancien Président de la Commission des Finances, le Représentant de l'Espagne, M. Rafael Osorio, pour son excellent travail. Il a également remercié tous les membres de la Commission pour leur présence, que ce soit en ligne ou en personne, et il a adressé ses félicitations au Secrétaire Général et au Secrétariat pour la réussite des événements spéciaux de célébration à Rome et à Bologne entourant la 100<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction d'UNIDROIT. À l'invitation du Président, tous les Membres de la Commission se sont présentés.

7. Le *représentant de l'Italie* a pris la parole pour indiquer qu'il s'agissait de sa dernière session de la Commission des Finances car il allait bientôt partir pour assumer son prochain poste; il a exprimé ses remerciements à tous les membres de la Commission, au Secrétaire Général et à l'ancien Président de la Commission des Finances, M. Rafael Osorio, pour tout leur travail, et a félicité le nouveau Président, M. Samuel Rothenberg. Il a souligné l'appréciation de l'Italie pour le travail de la Commission et la clarté des documents présentés par le Secrétariat et a conclu ses remarques en soulignant l'importance du travail d'UNIDROIT et en souhaitant à tous la plus grande réussite dans la poursuite de ce travail.

8. Le *représentant de la Chine* a pris la parole pour indiquer que Mme Xu LingLing quittait l'Ambassade de Chine à Rome pour rentrer en Chine. Elle a exprimé sa grande satisfaction de rejoindre la Commission des Finances et a indiqué qu'elle se réjouissait de poursuivre cette collaboration fructueuse.

9. La *représentante du Canada* a félicité le Président pour sa nomination et a adressé ses félicitations au Secrétaire Général et au Secrétariat pour une autre année réussie.

10. Le *représentant du Japon* a pris la parole pour exprimer ses remerciements au Secrétaire Général et féliciter le nouveau Président de la Commission, avant d'exprimer son espoir de pouvoir assister en personne à la prochaine session de la Commission des Finances.

11. Le *Secrétaire Général* a remercié et a souhaité la bienvenue aux représentants et a invité les nouveaux membres à ne pas hésiter à contacter le Secrétariat pour toute information complémentaire.

**Point n°2 de l'ordre du jour:           Adoption de l'ordre du jour (C.F. (92) 1 rév.)**

12. Le *Président* propose l'adoption de l'ordre du jour et ouvre la voie aux commentaires. Le *Président constate l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé dans le document C.F. (92) 1 rév.*

**Point n°3 de l'ordre du jour:           Modifications définitives du Budget et des Comptes pour l'exercice financier 2020 (C.F. (92) 2 et Comptes 2020)**

13. Le *Président* attire l'attention du Comité sur le document C.F. (92) 2 et Comptes de 2020 et invite le Secrétaire général à présenter le document.

14. Le *Secrétaire Général* a noté que le processus de poursuite de l'examen du Budget et des Comptes de l'année précédente démontrait la pleine transparence financière de l'Institut. Il a noté que le Budget 2020 a été initialement approuvé lors de la 79<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale en 2019, et que les Comptes de 2020 ont été examinés lors de la 91<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances.

15. En ce qui concerne les Comptes de 2020, le *Secrétaire Général* a noté que les recettes réelles en 2020 étaient de 2.211.655,13 €, ce qui était inférieur aux 2.342.500,00 € attendus. Toutefois, grâce à la politique financière prudente de l'Institut, les dépenses réelles ont été de 2.166.040,90 € - nettement inférieures aux dépenses budgétées de 2.342.500,00 €. Ce qui a conduit à un solde créditeur en 2020 de 45.614,23 €, qui, lorsqu'ajouté au solde positif de 332.523,25 € reporté de l'exercice 2019, a résulté en un solde final de 378.137,48 €. Ce surplus constituait un tampon financier pour l'Institut et était le résultat des politiques d'austérité budgétaire appliquées par le Secrétariat.

16. Malgré les recettes inférieures en 2020 à cause des contributions manquantes, le *Président* a souligné que s'il avait été initialement estimé que les ventes de publications s'élèveraient à € 17.000,00, les recettes réelles ont été le double de ce montant, pour un total de € 34.021,00. Le *Secrétaire Général* a fait remarquer que cette hausse des ventes était due à la publication de la nouvelle édition du commentaire officiel de la Convention du Cap par Sir Roy Goode, ainsi qu'au lancement d'une version électronique entièrement liée du commentaire.

17. *La Commission des Finances a pris note des informations ci-dessus et a recommandé que l'Assemblée Générale, à sa 80<sup>ème</sup> session (Rome, 9 décembre 2021), approuve les modifications finales du Budget et des Comptes pour l'exercice 2020.*

**Point n°4 de l'ordre du jour:                    Ajustements au Budget de l'exercice financier 2021  
(C.F. (92) 3)**

18. Le *Président* attire l'attention de la Commission sur le document C.F. (92) 3 et invite le *Secrétaire Général* à le présenter.

19. Le *Secrétaire Général* a expliqué que le document C.F. (92) 3 fournissait à la Commission une mise à jour concernant les dépenses courantes pour 2021. Conformément à la pratique de l'Institut, un document indiquant les ajustements qui pourraient devoir être apportés au Budget de l'exercice en cours à la lumière d'informations actualisées est normalement soumis par le Secrétariat à la Commission des Finances lors de sa session d'automne. Il a rappelé que le Budget pour 2021 a été initialement examiné par la Commission des Finances lors de sa 88<sup>ème</sup> session (Rome, session à distance, mars 2020), et que ces premières estimations ont ensuite été soumises au Conseil de Direction. Lors de sa 99<sup>ème</sup> session (A) (session à distance avril/mai 2020), le Conseil de Direction a établi le projet de Budget pour 2021 selon les estimés de la Commission des Finances, tel qu'il figure à l'annexe de ce document (C.D. (99) A.6), en tenant compte de l'avis exprimé par la Commission des Finances. Le projet de Budget résultant de cette procédure a ensuite été soumis aux Gouvernements des États membres d'UNIDROIT en les invitant à faire part des observations qu'ils souhaitaient formuler avant le 4 septembre 2020. Le document résultant a ensuite été présenté à la Commission des Finances lors de sa 90<sup>ème</sup> session (Rome, 22 octobre 2020) (C.F. (90) 6 rév.2), qui a recommandé que l'Assemblée Générale soit invitée à adopter le projet de Budget pour 2021 lors de sa 79<sup>ème</sup> session (Rome, 17 décembre 2020) (A.G. (79) 7).

20. Le *Secrétaire Général* a noté que plusieurs changements ont été introduits par rapport au Budget initial pour 2021, principalement en raison de l'insuffisance anticipée des recettes provenant des contributions des États membres, et non en raison d'un quelconque excès dans les dépenses. À

cet égard, il a noté que le Secrétariat était en mesure de faire certaines prévisions concernant les niveaux réels de recettes en tenant compte du fait qu'un certain nombre d'États membres avaient l'habitude de ne pas payer leurs contributions. Le Secrétaire Général a noté qu'en termes de recettes le solde attendu était de € -39.660,00, ce qui a été compensé dans une certaine mesure grâce à un certain nombre de recettes diverses, telles que le montant reçu de l'Association des anciens d'UNIDROIT. Le Secrétaire Général a été très heureux d'annoncer que cette dernière se développait et devenait un véhicule de plus en plus important pour la sensibilisation et la communication avec les nombreux amis et anciens visiteurs de l'Institut.

21. En ce qui concerne les ajustements apportés aux dépenses, le Secrétaire Général a noté que des économies de € 13.000,00 ont été réalisées au Chapitre 1, Art. 1 (Conseil de Direction), soulignant que ces économies ont été réalisées en dépit des dépenses supplémentaires liées aux célébrations spéciales entourant la 100<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction d'UNIDROIT, ce qui a permis de mettre en évidence la prudence fiscale du Secrétariat. Il a également noté les économies importantes (€ 58.383,50) réalisées au titre de l'art. 5 (Comités d'experts) en raison des restrictions sur les déplacements internationaux, tout en observant également qu'au second semestre 2021, de nombreux experts se rendaient à nouveau à Rome pour participer en personne à des réunions, notamment les réunions des Groupes de travail sur les actifs numériques et le droit privé, l'affacturage, les meilleures pratiques en matière d'exécution et la liquidation bancaire.

22. En ce qui concerne les augmentations du chapitre 2, art. 1 (Salaires) et du chapitre 3, art. 1 (Assurance invalidité, retraite et maladie), il a noté que cela était dû à l'arrivée d'un nouveau fonctionnaire juridique en 2021, ce qui a été compensé en grande partie par la réduction du temps de travail d'un membre du personnel plus senior - qui s'était retrouvé dans la situation créée par le décalage entre le règlement de l'Institut qui prévoyait la retraite à 65 ans et le système de retraite italien qui ne commençait à verser la pension qu'à 67 ans. Le Secrétaire Général a également noté que le Secrétariat préparerait un document concernant la durabilité à plus long terme des coûts de personnel qui serait abordé plus en profondeur lors de la prochaine session de la Commission.

23. En ce qui concerne le chapitre 5, art. 5 (Matériel de bureau), il a noté que ceux-ci correspondent à des investissements que le Secrétariat a fait dans la technologie pour améliorer la capacité de l'Institut à accueillir des réunions virtuelles et hybrides. Un investissement a également été réalisé dans l'achat de chapiteaux à monter dans le jardin de l'Institut afin de pouvoir accueillir davantage d'événements à l'extérieur (conformément aux mesures anti-Covid) car cela représentait une proposition économiquement plus intéressante par rapport au coût de la location. Concernant le chapitre 6, art. 3 (Logiciels), il a noté que l'augmentation était liée aux investissements dans l'amélioration de la capacité informatique de l'Institut, en particulier dans le site Internet d'UNIDROIT entièrement revu. En ce qui concerne le nouveau site web, le Secrétaire Général a noté la fonctionnalité nettement améliorée du site.

24. Le *Président* a remercié le Secrétaire Général pour sa présentation détaillée, félicitant le Secrétariat pour le nouveau site Internet, qui a été considérablement amélioré. À la demande du Président, qui souhaitait obtenir des précisions sur la durabilité à plus long terme en termes de coûts de personnel, le *Secrétaire Général* a noté qu'il s'agissait d'une conséquence du nouveau système de rémunération qui avait été introduit sous le précédent Secrétaire Général dans le cadre d'un ensemble de réformes du régime de rémunération et de retraite du personnel d'UNIDROIT. Le système rattachait la rémunération du personnel d'UNIDROIT au barème des salaires des Nations Unies qui prévoit des augmentations périodiques, ce qui se traduit par des salaires plus élevés chaque année. Pour faire face à ces dépenses croissantes en termes de coûts de personnel sans une augmentation correspondante des contributions des États membres, il fallait soit réduire les coûts de personnel en ne remplaçant pas le personnel partant à la retraite, soit évaluer des sources alternatives de recettes telles que les contributions extrabudgétaires. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétaire Général a noté que l'accueil de nouveaux États membres pourrait être un élément important de la

solution à long terme et il a fait appel aux Membres de la Commission pour qu'ils appuient l'importance de l'adhésion d'autres pays à l'Institut.

25. Le Président a remercié le Secrétaire Général pour ces explications supplémentaires. *La Commission a pris note des ajustements au Budget pour l'exercice 2021 et a recommandé que l'Assemblée Générale à sa 80<sup>ème</sup> session (Rome, 9 décembre 2021) approuve les ajustements au Budget pour l'exercice 2021.*

**Point n°5 de l'ordre du jour: Informations sur les contributions extra-budgétaires reçues en 2021 et sur leur utilisation pour les activités et projets de l'Institut (C.F. (92) 4 rév.)**

26. Le *Président* attire l'attention de la Commission sur le document C.F. (92) 4 et invite le Secrétaire Général à présenter ce document.

27. Le *Secrétaire Général* a noté l'importance de la recherche de sources extrabudgétaires de contributions afin d'éviter de faire peser une charge supplémentaire sur les États membres et a confirmé que le Secrétariat intensifiait ses efforts à cet égard. Il a noté que le document C.F. (92) 4 fournissait un compte rendu détaillé de toutes les contributions extrabudgétaires reçues des différentes sources.

28. En particulier, il a souligné que le Secrétariat avait reçu 46 008,88 € dans le cadre du projet académique de la Convention du Cap - une entreprise conjointe du Groupe de travail aéronautique, de l'Université de Cambridge et d'UNIDROIT, qui servirait à couvrir diverses dépenses engagées à l'appui d'une série d'activités consacrées à l'étude et à la promotion de la Convention du Cap et de ses Protocoles. En ce qui concerne l'"accord de micro-subvention" de 70.000,00 USD reçu en 2019 du Fonds international de développement agricole (FIDA) pour l'élaboration du Guide juridique sur les contrats d'investissement foncier agricole, il a été noté que le Guide juridique ALIC FIDA-UNIDROIT a été lancé avec succès lors de la 100<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction d'UNIDROIT tenue en septembre 2021, avec la participation de la Conseillère général du FIDA et la Conseillère juridique de la FAO. Le Secrétaire Général a également exprimé son appréciation pour la contribution volontaire annuelle récurrente de la République populaire de Chine d'un montant de € 20.000,00 pour soutenir le programme de bourses et de stages.

29. Le Secrétaire Général a également souligné la réception d'une contribution extrabudgétaire de la part de la DG pour la coopération au développement du Ministère italien des affaires étrangères et de la coopération internationale d'un montant de € 98.550,00 pour financer l'édition inaugurale de l'Université d'été d'UNIDROIT qui se concentrera sur le contexte africain. A cet égard, le Secrétaire Général a noté que l'initiative était bien plus qu'un cours d'été, puisqu'elle était en fait destinée à servir de plateforme stable pour la formation aux instruments d'UNIDROIT des acteurs juridiques clés tels que les juges, les avocats des États et autres, en particulier dans les parties du monde où l'Institut et ses instruments sont moins connus. Le Secrétaire Général a également reconnu avec gratitude la contribution volontaire de la Banque centrale d'Italie (Banca d'Italia) d'un montant de € 25.000,00 pour financer le programme de chaires UNIDROIT – Banca d'Italia et il a noté que la première chaire était déjà arrivée en 2021 et travaillait dans le domaine des actifs numériques et des monnaies financières et dans le projet de liquidation bancaire. Il a noté que ces deux initiatives avec le Gouvernement italien fonctionnaient sur une base annuelle, mais qu'elles étaient envisagées comme des collaborations qui se poursuivraient dans un avenir prévisible.

30. Le Secrétaire Général a également salué la généreuse contribution du Professeur Sir Roy Goode des recettes de la 4<sup>ème</sup> édition du Commentaire officiel de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et du Protocole y relatif portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques, notant que les sommes reçues

seront utilisées pour créer la "Bourse Sir Roy Goode", dont le but principal était de soutenir des universitaires de haut niveau menant des recherches pour des périodes d'au moins 6 mois sur des sujets liés au programme de travail d'UNIDROIT.

31. Le *Président* a remercié pour sa présentation détaillée et a félicité le Secrétariat pour ces initiatives. Le Secrétaire Général a noté que l'Université d'été d'UNIDROIT et le programme de la Chaire UNIDROIT – Banca d'Italia devaient être reconfirmés sur une base annuelle, mais qu'il était envisagé qu'ils deviennent plus permanents.

32. *La Commission a pris note des informations sur les contributions extrabudgétaires reçues par UNIDROIT en 2020.*

**Point n°6 de l'ordre du jour:            Arriérés de contributions des États membres**  
**(C.F. (92) 5)**

33. Le *Président* a attiré l'attention de la Commission sur le document C.F. (92) 5 et a invité le Secrétaire Général à présenter ce document.

34. Le *Secrétaire Général* a expliqué que le Secrétariat déploie des efforts pour s'engager auprès des États membres qui ont des contributions impayées. Il a rappelé que les États membres qui n'avaient pas payé leurs contributions annuelles pendant plus de deux ans perdaient leur droit de vote à l'Assemblée Générale; qu'il était dans l'intérêt des États membres qui payaient régulièrement d'inciter ces États à verser leurs contributions annuelles en temps voulu; et enfin, que les montants annuels en jeu étaient relativement très faibles par rapport à la quantité de travail entrepris par l'Institut.

35. La *représentante de l'Allemagne* a remercié le Secrétariat pour son travail. Elle a noté que des arriérés s'élevant à près de 600.000,00 € pouvaient mettre en danger le travail d'une petite organisation internationale aussi efficace qu'UNIDROIT. Elle a soutenu pleinement les efforts du Secrétaire Général et du Secrétariat pour tenter de réduire les arriérés, et s'est demandé si les membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT ne pourraient pas jouer un rôle utile en encourageant les États membres ayant des arriérés à s'acquitter de leurs obligations.

36. Le *représentant des États-Unis d'Amérique* a souscrit aux observations de la représentante de l'Allemagne concernant l'importance pour tous les États membres de veiller à ce que leurs contributions annuelles étaient versées en temps voulu. Il a demandé si des sanctions supplémentaires étaient prévues en plus de la perte du droit de vote à l'Assemblée Générale et a demandé au Secrétariat comment les États membres pouvaient aider davantage l'Institut à cet égard.

37. Le *Secrétaire Général* a remercié les représentants de l'Allemagne et des États-Unis d'Amérique pour leurs remarques. En ce qui concerne l'éventail des sanctions disponibles, il a expliqué que le règlement de l'Institut prévoyait la suppression du droit de vote à l'Assemblée Générale, en plus de conséquences non écrites, comme le fait qu'un État ayant des arriérés ne pourrait pas présider la Commission des Finances. Par ailleurs, dans les cas où un État membre a accumulé de nombreuses années d'arriérés, cet État serait normalement déclaré inactif, ce qui signifie que les contributions de cet État membre seraient supprimées du Budget. Il a expliqué que cela était en fait utile pour le Secrétariat car cela signifiait que le Budget ne contiendrait plus de recettes attendues qui, avec une quasi-certitude, n'allaient pas arriver. Il a noté que le nombre d'États inactifs était faible, en partie due aux considérations politiques dont il fallait tenir compte avant que la décision ne soit prise par l'Assemblée Générale sur recommandation de la Commission des Finances. En fin de compte, le résultat idéal serait que les États inactifs redeviennent actifs et continuent à payer leurs contributions afin que l'Institut puisse concentrer ses ressources sur la

réalisation de son Programme de travail. Concernant le rôle potentiel joué par les membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT, le Secrétaire Général a rappelé que les membres étaient choisis pour servir à titre personnel plutôt qu'en tant que représentants de leurs États d'origine respectifs. En ce qui concerne la façon dont les États membres pourraient aider davantage l'Institut, il a noté que cela pourrait être fait par les voies diplomatiques en encourageant les États ayant des arriérés à s'acquitter de leurs obligations.

38. Le *représentant des États-Unis d'Amérique* a remercié le Secrétaire Général pour ses explications et s'est associé aux commentaires de la représentante de l'Allemagne concernant les membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT et leur rôle potentiel pour aider à encourager les États membres à payer leurs arriérés.

39. Le *Président* a confirmé que le tableau figurant dans le document C.F. (92) 5 ne mentionnait que les États membres qui étaient actifs.

40. *La Commission a pris note de l'état des arriérés de contributions des États membres.*

**Point n°7 de l'ordre du jour:                    Projet de Budget 2021 et observations soumises par les États membres (C.F. (92) 6)**

41. Le *Président* attire l'attention de la Commission sur le document C.F. (92) 6 et invite le Secrétaire Général à présenter ce document.

42. Le *Secrétaire Général* a brièvement rappelé le processus de préparation d'un projet de Budget, en notant que le premier projet de Budget, fournissant des estimations de recettes et de dépenses pour l'exercice 2022 préparées par le Secrétariat (UNIDROIT 2021 – C.F. (91) 2 rev), a été examiné et approuvé par la Commission des Finances lors de sa 91<sup>ème</sup> session (session à distance, 25 mars 2021). Ces premières estimations ont ensuite été soumises au Conseil de Direction, qui a établi lors de sa 100<sup>ème</sup> session (session à distance (A) avril/mai 2021) le projet de Budget pour 2022 (C.D. (100) A.3), en tenant compte de l'avis exprimé par la Commission des Finances. Le projet de Budget résultant de cette procédure a ensuite été soumis aux Gouvernements des États membres d'UNIDROIT pour leurs observations. Les Gouvernements du Brésil et de l'Argentine ont été les seuls pays à soumettre des observations, soumettant tous deux une Note Verbale pour demander une année supplémentaire de suspension exceptionnelle de l'application du Tableau des contributions, indiquant comme raison la crise économique causée par la pandémie mondiale.

43. Le *représentant du Brésil* a noté que les raisons de la demande du Brésil restaient les mêmes que l'année dernière, à savoir la crise économique, ainsi que le fait que l'augmentation prévue dans le Tableau des contributions pour le Brésil était une augmentation de 100% par rapport au niveau de contribution précédent du Brésil. Tout en concédant que l'augmentation était une conséquence de l'application des barèmes actualisés de l'ONU, comme convenu par l'Assemblée Générale en 2017, il a noté que les conséquences pratiques de l'application dans ce cas particulier étaient excessives, et que le Brésil ne pouvait pas accepter une augmentation de 100%. Il a en outre noté l'existence de précédents de suspension du reclassement en cours jusqu'au prochain exercice de reclassement.

44. Le *Secrétaire Général* a remercié le représentant du Brésil pour sa contribution. Il a noté que la croissance économique et démographique du Brésil a conduit à un changement de son statut aux Nations Unies qui a automatiquement impliqué une augmentation de deux échelons dans le Tableau des contributions de l'Institut, ce qui a effectivement doublé le montant de la contribution, et qui s'est produit parallèlement à une crise économique.

45. Il a en outre fait remarquer que le précédent mentionné n'était pas nécessairement applicable car il y avait effectivement eu une suspension des augmentations jusqu'à la prochaine mise à jour

du Tableau des contributions pour l'Espagne et le Portugal dans le passé, mais que cela avait simplement été le cas parce que la mise à jour du Tableau des contributions était prévue l'année suivante à ce moment-là. En fait, à la suite de cette mise à jour, l'Espagne et le Portugal avaient tous deux recommencé à payer leurs contributions conformément au Tableau.

46. Le Secrétaire Général a profité de l'occasion pour renouveler ses sentiments de reconnaissance à l'égard du Portugal qui, avec l'Irlande, a généreusement décidé de renoncer à ses niveaux de contribution inférieurs en faveur du maintien de son niveau de contribution supérieur antérieur, même si les deux pays se sont retrouvés avec des niveaux de contribution inférieurs à la suite du dernier exercice de reclassement. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétaire Général a indiqué que le Secrétariat comprenait les circonstances qui avaient conduit le Brésil à demander la suspension temporaire du niveau de contribution plus élevé, et il a réitéré l'importance du Brésil et de l'Argentine pour l'Institut en tant que deux leaders sociaux et économiques en Amérique latine, et il a exprimé sa satisfaction de savoir qu'ils continueraient à être impliqués dans les travaux et les activités de l'Institut.

47. Le *représentant du Brésil* a remercié le Secrétaire Général pour les clarifications fournies et le Secrétariat pour leur assistance continue.

48. Le *Président* a demandé un document résumant la façon dont le processus de reclassement le plus récent avait été organisé. Le Secrétaire Général a confirmé que le Secrétariat ferait circuler les informations pertinentes aux membres de la Commission par courrier électronique.

49. Le *Secrétaire Général* a noté que le Budget proposait une dépense totale de 2.335.000,00 € pour l'année 2022, reflétant une légère diminution par rapport aux dépenses autorisées dans le cadre du Budget 2021 de 2.345.060,00 €, qui était uniquement attribuable à la diminution estimée des recettes provenant des contributions des États membres (10.060 €), résultant du processus de reclassement des États membres dans le Tableau des contributions d'UNIDROIT.

50. En ce qui concerne les recettes, le Secrétaire Général a noté que le Secrétariat avait prévu une légère augmentation de la vente de publications pour tenir compte de la publication d'un nouveau commentaire officiel et aussi parce qu'il était envisagé que le Protocole ferroviaire à la Convention du Cap entre en vigueur en 2022.

51. En ce qui concerne les dépenses, le Secrétaire Général a noté que 2022 devrait voir un retour à un certain niveau de normalité pré-pandémique (au moins pour les voyages en Europe), l'Institut recevant beaucoup plus d'experts et ses fonctionnaires voyageant plus fréquemment. Par conséquent, cela impliquait un retour à des niveaux de dépenses plus élevés en ce qui concerne le Chapitre 1 - Frais de réunion et de voyage, avec une référence spécifique à l'article 4 (Comités d'experts), et aussi à l'article 5 (Voyages officiels et promotion des activités). Le Secrétaire Général a expliqué que si le projet de Budget pour 2022 semblait montrer une forte augmentation au titre des articles 4 et 5, les lignes budgétaires projetées pourraient sous-estimer les dépenses réelles nécessaires pour les six projets envisagés dans le programme de travail actuel (2020-2022) entièrement en cours et fonctionnant simultanément, ce qui est en effet le nombre le plus élevé de projets simultanés jamais enregistré. En outre, le Secrétaire Général a souligné que la ligne budgétaire pour les Commissions d'experts était auparavant bien plus élevée que 127.000,00 € (147.000,00 €), et qu'il s'agissait du niveau fixé en 2018 lorsqu'un certain nombre de projets du Programme de travail de l'Institut étaient en phase finale. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétaire pourrait demander à la Commission des Finances l'autorisation, lors de la session d'automne de 2022, d'utiliser à cette fin une partie de l'excédent accumulé au cours des années précédentes, en vertu de l'article 38, paragraphe 4, point a) du Règlement. Dans ce contexte, le Secrétariat pourrait demander à la Commission des Finances l'autorisation d'utiliser à cette fin une

partie de l'excédent accumulé au cours des années précédentes, conformément à l'article 38, paragraphe 4, point a) du Règlement.

52. En ce qui concerne les autres chapitres de dépenses, le Secrétaire Général a souligné que le Secrétariat s'était donné beaucoup de mal pour essayer de réaliser des économies dans la mesure du possible. Par exemple, des réductions ont été opérées sur un certain nombre d'articles du chapitre 4 - Frais administratifs, du chapitre 5 - Frais d'entretien, et du chapitre 6 - Bibliothèque. Le Secrétaire Général a expliqué cette recherche d'économies dans l'ensemble du budget était nécessaire en raison de l'augmentation naturelle inhérente des coûts de personnel. Toutefois, comme mentionné précédemment, il a indiqué que le Secrétariat créerait un plan pour assurer la durabilité à long terme en termes de coûts de personnel.

53. *La représentante de l'Allemagne* a exprimé son plein soutien au document.

54. *Le représentant du Japon* a salué les efforts du Secrétariat pour trouver des économies et a exprimé son soutien au projet de Budget pour 2022 et a encouragé le Secrétariat à continuer à respecter les contraintes budgétaires.

55. *La représentante du Canada* a exprimé son soutien au document ainsi qu'à la proposition d'utiliser une partie de l'excédent accumulé les années précédentes pour permettre au Secrétariat de continuer à mettre en œuvre le programme de travail de l'Institut.

56. *Le Président* a noté que le programme de travail de l'Institut était très riche et a applaudi les efforts du Secrétariat pour faire l'utilisation la plus efficace de son budget.

57. *La Commission s'est prononcée en faveur du projet de Budget pour l'exercice 2022 et a recommandé à l'Assemblée Générale, lors de sa 80<sup>e</sup> session (Rome, 9 décembre 2021), d'adopter le projet de Budget pour l'exercice 2022.*

**Point n°8 de l'ordre du jour:                    Mise à jour sur rémunération et le système des retraites appliqué au personnel d'UNIDROIT (C.F. (92) 7)**

58. *Le Président* a attiré l'attention de la Commission sur le document C.F. (92) 7 et a invité le Secrétaire Général à présenter ce document.

59. En ce qui concerne la rémunération du personnel, le *Secrétaire Général* a noté que les barèmes des salaires de l'Institut étaient directement liés au système des Nations Unies, et que les barèmes du personnel professionnel étaient mis à jour chaque année, alors que les barèmes de l'ONU des salaires du personnel d'appui général n'avaient pas été mis à jour depuis un certain temps maintenant.

60. En ce qui concerne le régime de retraite, le Secrétaire Général a noté que le Comité pour l'administration des fonds (CAF) de la SIRP avait fourni au Secrétariat un rapport sur l'état des contributions des employés au nouveau régime de retraite (joint au document). À ce stade, les fonds sont conservés sur un compte courant en attendant d'être transférés, et lorsqu'ils auront atteint 500.000,00 €, ils entreront dans une allocation stratégique d'actifs. A ce stade, il y a peu de choses à signaler et la Commission des Finances est invitée à simplement prendre note du rapport actualisé du CAF. Les membres du personnel sont ajoutés au nouveau système au fur et à mesure qu'ils rejoignent le Secrétariat, et d'autres devraient s'y joindre à l'avenir.

61. *Le Président* a demandé si une politique d'investissement était déjà nécessaire à ce stade avant que le seuil ne soit franchi. *Le Secrétaire Général* et *le Secrétariat* ont expliqué qu'une politique

d'allocation stratégique d'actifs serait préparée en consultation avec le CAF (Comité d'administration des fonds) et que la Commission des Finances serait mise au courant à cet égard.

62. *La Commission a pris note des mises à jour concernant la mise en œuvre du nouveau régime de rémunération et de sécurité sociale offert au personnel d'UNIDROIT.*

**Point n°9 de l'ordre du jour:            Mise à jour sur la mise en œuvre de la politique en matière de protection des personnes qui signalent des manquements (lanceurs d'alerte) et de lutte contre les représailles (C.F. (92) 8)**

63. *Le Président a attiré l'attention de la Commission sur le document C.F. (92) 8 et a invité le Secrétaire Général à présenter ce document.*

64. *Le Secrétaire Général a présenté le document C.F. (92) 8, qui était le fruit d'une invitation du représentant des États-Unis d'Amérique pour que l'Institut introduise une politique de protection des personnes qui signalent des manquements et de lutte contre les représailles, à qui il a exprimé sa gratitude pour cette proposition. Il a expliqué que le document définissait un cadre général sans nécessairement prévoir de sanctions spécifiques en cas de violation de la politique, ces sanctions devant être reflétées dans le Règlement de l'Institut. Il note enfin que le Conseil de Direction a déjà approuvé la politique.*

65. *Le représentant des États-Unis d'Amérique a exprimé ses remerciements au Secrétariat pour leur action rapide sur cette question. Il a noté qu'il s'agissait d'une priorité pour le gouvernement et le Congrès des États-Unis. Il a fait part de deux commentaires d'experts des États-Unis d'Amérique: au para. 4 sous la rubrique confidentialité, il a été remarqué que les exceptions devraient être aussi limitées que possible; et en complément de cette politique, il a été remarqué que l'inclusion d'une référence à une déclaration de mission pourrait être bénéfique.*

66. *La Commission a pris note de la politique de protection des personnes qui signalent des manquements et de lutte contre les représailles et de son approbation par le Conseil de Direction, exprimant son propre avis favorable.*

**Point n°10 de l'ordre du jour:            Divers**

67. *Le Président a ouvert le débat pour d'autres interventions.*

68. *Le Secrétaire Général a exprimé sa gratitude pour le dévouement extraordinaire et le travail acharné du personnel du Secrétariat, en particulier à la lumière des circonstances difficiles engendrées par la pandémie.*

68. *En l'absence d'interventions, le Président a clôturé la session.*

**ANNEXE****LISTE DES PARTICIPANTS**

Mme Michaela GASTIGER <i>(à distance)</i>	(Allemagne)
M. Eduardo BRIGIDI DE MELLO	(Brésil)
Mme Isadora LORETO	
Mme Manon DOSTIE <i>(à distance)</i>	(Canada)
M. Fernando GIRÓN PASCUAL <i>Représentant M. Moisés Morera Martín</i>	(Espagne)
M. Samuel ROTHENBERG	(États-Unis d'Amérique)
Mme Agnes Rosari DEWI <i>(à distance)</i>	(Indonésie)
M. Luca PASCALI <i>(à distance)</i>	(Italie)
M. Masamichi YAMASHITA <i>(à distance)</i>	(Japon)
Mme HU Rui <i>(à distance)</i>	(République Populaire de Chine)
Mme Anya CARDWELL	(Royaume-Uni)
Mme Julie MEYLAN	(Suisse)

**Secrétariat d'UNIDROIT**

M. Ignacio TIRADO	(Secrétaire Général)
Mme Anna VENEZIANO	(Secrétaire Générale adjointe)
M. Carlo DI NICOLA	(Fonctionnaire juridique principal)